

Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2022

En 2022, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 286 870 allocataires, un effectif en hausse de +0,3 % sur un an. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjointes et personnes à charge compris) s'élève à 664 573 soit 77 % de la population réunionnaise.

Toutes prestations confondues, la Caf de La Réunion a versé 2,23 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de +4,2 % par rapport à l'année précédente.

En 2022, environ 77 % de la population de La Réunion¹ était concernée par au moins une prestation légale versée par la CAF, soit 664 573 personnes couvertes, un effectif en légère baisse par rapport à 2021 (cf. tableau 1).

Légère hausse des allocataires de la CAF

La Caf de La Réunion a versé au moins une prestation légale à 286 870 allocataires, un effectif en très légère augmentation de +0,3 % sur un an (soit + 744 allocataires). Cette relative stabilité s'explique notamment, par l'augmentation des effectifs de bénéficiaires de la prime d'activité (+ 5,3 % ; + 4 450 individus), combinée à la baisse des allocataires du Revenu de solidarité active (-2,8 % ; - 2 760 individus).

Ces variations annuelles s'expliquent principalement par la poursuite de la reprise économique débutée un an plus tôt, le marché du travail réunionnais était resté dynamique et attractif en 2022 (cf. encadré 2).

La part des couples dans la population allocataires Caf s'élève à 33 %, celle des familles monoparentales à 24 %, celle des allocataires isolés sans enfants à 43 % (cf. graphique 1). En un an, le nombre de personnes isolées a augmenté de +1,1 % (soit + 1 380 allocataires). Le nombre de couples avec ou sans enfants a baissé, respectivement de -1,4 % et -0,8 %, celui des monoparents a également progressé (+0,9 %).

Une évolution contrastée d'une commune à l'autre

La progression du nombre d'allocataires n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire (cf. carte 1).

En 2022, neuf communes connaissent une baisse de leur effectif d'allocataires : Saint-Paul, Saint-Leu, Les Avirons, Cilaos, Salazie Bras Panon, Saint-Pierre, Sainte-Rose et Saint-André.

A contrario, les plus fortes progressions (c'est-à-dire avec un taux d'évolution supérieur à +1,5 %) ont été enregistrées pour les communes de Sainte-Marie, de Sainte-Suzanne, de La Possession, de Trois-Bassins et de la Plaine des Palmistes.

Source : CAF de La Réunion, FR8 - septembre

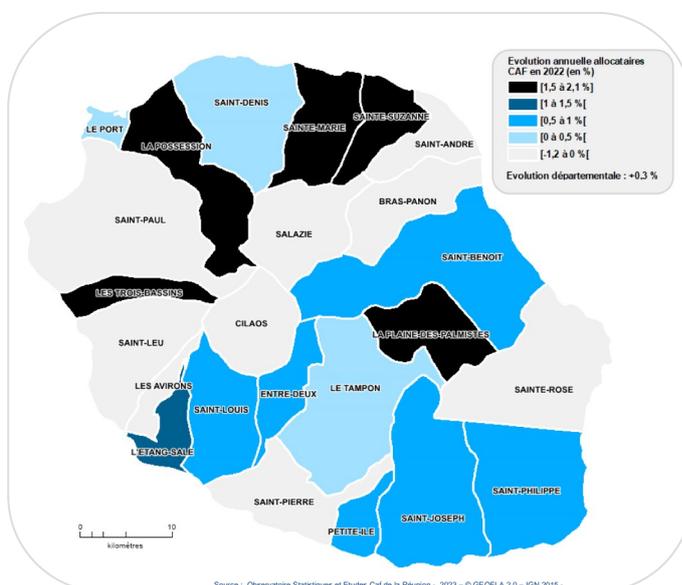
ANNEE	2020	2021	2022
Nombre allocataires CAF	284 426	286 126	286 870
évolution (%)	1,6%	0,6%	0,3%
Population couverte CAF	665 442	665 631	664 573
évolution (%)	0,4%	0,0%	-0,16%
Population couverte CAF/ Nb allocataires	2,3	2,3	2,3

Tableau 1. Nombre d'allocataires et personnes couvertes par la Caf

Source : CAF de La Réunion, FR8 - septembre

Prestations CAF	2021	2022	évolution
Allocations familiales	136 295	136 055	-0,18%
Complément familial	16 129	15 774	-2,2%
Allocation de rentrée scolaire	79 789	78 755	-1,3%
Allocation journalière de présence parentale	55	76	38,2%
Allocation de soutien familial	37 368	37 465	0,3%
Allocation d'éducation enfant handicapé	7 801	8 414	7,9%
Prestation accueil du jeune enfant	34 989	35 253	0,8%
Allocation journalière du proche aidant	15	9	-40,0%
Allocation logement à caractère Familial	63 282	61 550	-2,7%
Allocation logement à caractère Social	53 573	53 536	-0,1%
Revenu de solidarité active	99 159	96 397	-2,8%
Revenu de solidarité	5 249	5 207	-0,8%
Allocation aux adultes handicapés	21 589	21 717	0,6%
Prime d'activité	83 988	88 440	5,3%

Tableau 2. Evolution annuelle des prestations de la Caf



Carte 1. Evolution annuelle des allocataires de la Caf

¹ Source : Insee, Population légale - recensement population 1er janvier 2021 : 863 083 habitants (population municipale).

Stabilité des foyers bénéficiaires d'une aide à la famille

En 2022, 147 419 foyers bénéficient d'une aide à la famille, pour un nombre de personnes couvertes de 505 433. Ce nombre est globalement stable sur un an (cf. graphique 2). Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'élève à 271 770 en 2022 (contre 272 130 en 2021).

Les allocations familiales représentent la principale prestation à La Réunion, avec 136 055 bénéficiaires (cf. tableau 2). La baisse du nombre de bénéficiaires du complément familial et de l'allocation de rentrée scolaire se poursuit, respectivement de -2,2 % et de -1,3 %. A contrario, le **nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé continue sa forte progression, avec +7,9 % (+8,9 % en 2021)**. Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette aide s'élève à 9 237 (+8,4 % sur un an). Le nombre de foyers bénéficiaires d'une allocation de soutien familial s'élève à 37 465 en 2022, soit une légère hausse de +0,3 %. A noter que cette progression est due principalement à l'allocation de soutien familial récupérable (+16,6 %). L'allocation de soutien familial complémentaire continue sa montée en charge avec une progression annuelle de +26 % (soit + 348 foyers). Cette augmentation des effectifs est directement liée à la réforme du service public des pensions alimentaires.

En 2022, 35 253 foyers bénéficient au moins d'une prestation accueil du jeune enfant. Cet effectif a légèrement augmenté de +0,8 %, en grande partie à cause de la hausse des bénéficiaires du complément de mode de garde (+763 allocataires). Le nombre de foyers qui recourent à la prestation partagée de l'éducation de l'enfant continue de baisser (de -3,1 %). Enfin, 31 467 allocataires sont bénéficiaires de l'allocation de base, un effectif stable par rapport à l'année dernière.

Baisse des bénéficiaires d'un minimum social

En 2022, 123 157 allocataires ont perçu au moins un minimum social, pour un nombre de personnes couvertes de 256 862 (cf. graphique 2). En un an, le **nombre de bénéficiaires de minima sociaux a baissé de -2,1 %**, principalement du fait de la baisse du **nombre d'allocataires du revenu de solidarité active, soit -2,8 % sur un an** (cf. tableau 2). Cela s'explique notamment par deux principaux phénomènes :

- Les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires (cf. encadré 1).

- La poursuite de la reprise économique débutée en 2021. Sur l'île, Le marché du travail était resté dynamique et attractif (cf. encadré 2).

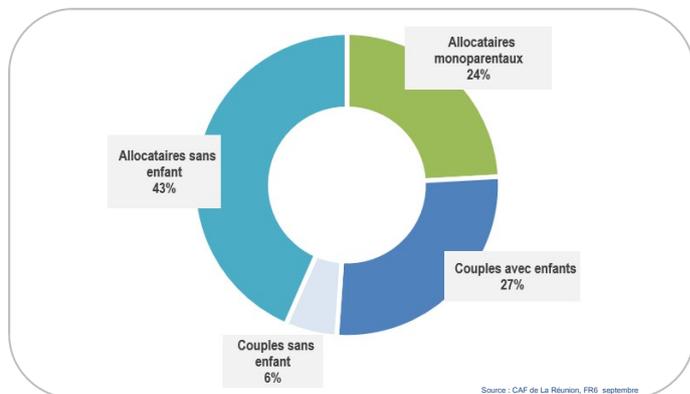
L'allocation aux adultes handicapés a été versée à 21 717 allocataires, un effectif qui progresse légèrement, avec + 0,6 % en un an. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation du nombre d'allocataires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % à 79 % (+ 2,9 %), qui représentent 45 % des bénéficiaires de la prestation.

Cette tendance à la hausse serait en grande partie causée:

- Par le recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite, de 2011 à 2016, qui a repoussé la date de fin de droit à l'allocation pour les personnes ayant un taux d'incapacité allant de 50 % à 79 %, entraînant une hausse du nombre d'allocataires de 60 ans ou plus.

- La mise en place, en janvier 2022, d'un abattement forfaitaire sur les revenus annuels du conjoint du bénéficiaires de l'allocation, lequel impacte les effectifs à la hausse.

En 2022, le revenu de solidarité (Rso) a été versé à 5 207 foyers, soit une baisse annuelle de - 0,8 %.

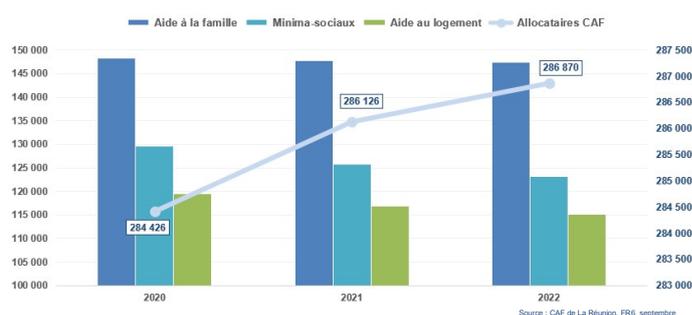


Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

Encadré 1

Les évolutions du nombre de bénéficiaires au travers des entrées-sorties dans la prestation. L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par des effets saisonniers. Les modalités de déclarations des ressources des allocataires impliquent un délai entre les événements économiques et leur pleine manifestation sur les flux d'entrées et de sorties. En effet, le RSA repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) sur les trois mois précédents à partir de laquelle le RSA est calculé jusqu'à la prochaine déclaration.

Source : Le revenu de solidarité active : fin juin 2021, Rsa conjoncture, n°35, octobre 2021.



Graphique 2. Evolution des prestations CAF

Prestation	2 021	2 022	évolution
Prestation Accueil du Jeune Enfant			
Prime naissance/adoption	944	930	-1,5%
Allocation de base	31 442	31 467	0,1%
Complément mode de garde	7 635	8 917	16,8%
cmg-assistant-maternel	4 022	4 277	6,3%
cmg-garde à domicile	1 285	1 393	8,4%
cmg-structure	2 942	3 338	-2,9%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 331	1 289	-3,2%

Remarque : les allocataires peuvent cumuler les compléments mode de garde

Tableau 3. Evolution annuelle des bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant

Encadré 2

Fin septembre 2022, 284 400 salariés travaillent à La Réunion, secteurs privé et public confondus. Malgré un contexte international incertain, l'emploi salarié continue d'augmenter au cours du 3^{ème} trimestre : 1 600 emplois sont créés (+ 0,6 % par rapport au trimestre précédent), après 1 800 emplois au 2^{ème} trimestre. Toutefois, l'emploi salarié croît moins vite que pendant l'année 2021 au cours de laquelle plus de 3 000 emplois avaient été créés chaque trimestre. La croissance de l'emploi salarié sur un an reste plus élevée à La Réunion qu'au niveau national : + 2,3 % contre + 1,6 % entre septembre 2021 et septembre 2022. Le dynamisme des contrats en alternance, notamment l'apprentissage, explique près d'un quart de cette hausse annuelle.

Source : Une activité économique dynamique malgré les tensions sur les prix, Insee Conjoncture La Réunion, numéro 25, Janvier 2023

Hausse des effectifs bénéficiaires de la prime d'activité

En 2022, la Caf de La Réunion comptait 88 440 bénéficiaires de la prime d'activité (dont 16 179 cumulant cette aide avec le revenu de solidarité active, +8 %), **en hausse de +5,3 % par rapport à 2021** (cf. graphique 3). Par ailleurs, le nombre de personnes couvertes au titre de cette prestation était de 192 934 individus (+ 4,5 % en un an). Cette forte progression résulte en grande partie d'une situation économique et de l'emploi favorable sur l'île (cf. encadré 2).

Le nombre d'allocataires de la prime d'activité non majorée a augmenté de +5 % en glissement annuel, passant de 78 290 à 82 224 individus. Par rapport à l'année 2021, le nombre d'allocataires bénéficiant de la prime d'activité comme seule prestation de la Caf, a fortement augmenté (1 800 allocataires supplémentaires en un an).

En 2022, 87 % des allocataires de la prime d'activité (soit 76 908 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle, ce qui correspond à une hausse de +4,8 % en glissement annuel.

Un ralentissement des bascules du revenu de solidarité active vers la prime d'activité

En 2022, le nombre d'allocataires basculant du revenu de solidarité active (Rsa) à la prime d'activité a ralenti, même si en volume, ces derniers restent majoritaires. De décembre 2021 à mai 2022, le nombre d'allocataires basculant du Rsa à la prime d'activité (avec cumul) a chuté fortement, pour retrouver un niveau quasiment similaire à celui de mai 2021, avant de repartir à la hausse à partir du mois de juin (cf. graphique 4).

Au troisième trimestre, les allocataires basculant du Rsa vers la prime d'activité (avec cumul) ont vu leur nombre augmenter de +9 %. Une croissance qui s'explique, là encore, par une situation économique favorable et un marché du travail dynamique (cf. encadré 2). Enfin, depuis le début de l'année 2022, on peut constater une stabilisation des allocataires basculant de la prime d'activité vers le Rsa (sans cumul).

Baisse des bénéficiaires d'une aide au logement

La Caf a versé une aide au logement à 115 086 allocataires en 2022, soit une diminution de -1,5 % sur un an (cf. graphique 1). Le nombre de personnes couvertes par cette aide est de 272 109. La majorité de cette baisse concerne l'allocation logement à caractère familial, avec -2,7 % en une année (cf. tableau 2). Cette situation peut s'expliquer par la réforme des aides au logement, entrée en application au mois de janvier 2021 (cf. encadré 3). Plus réactif, ce système s'ajuste plus rapidement aux évolutions des revenus des allocataires.

Parmi ces allocataires d'aides au logement, près de 20 % sont bénéficiaires d'une aide au logement seule, et environ 6% sont des étudiants (-6,7 % en un an).

Un allocataire sur deux vit sous le seuil des bas revenus

En 2022, la Caf de La Réunion comptabilise 149 844 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus (ce nombre est en diminution de -3,1 % par rapport à l'année 2021), c'est-à-dire avec moins de 1 167 euros par unité de consommation et par mois (cf. tableau 4).

Ces allocataires à bas revenus abritent 344 421 personnes, soit 40 % de la population réunionnaise. Environ un tiers d'entre eux vivent dans des familles monoparentales et 45 % sont des allocataires isolés (cf. graphique 5). Les couples avec ou sans enfant représentent près d'un quart des allocataires.

Encadré 3

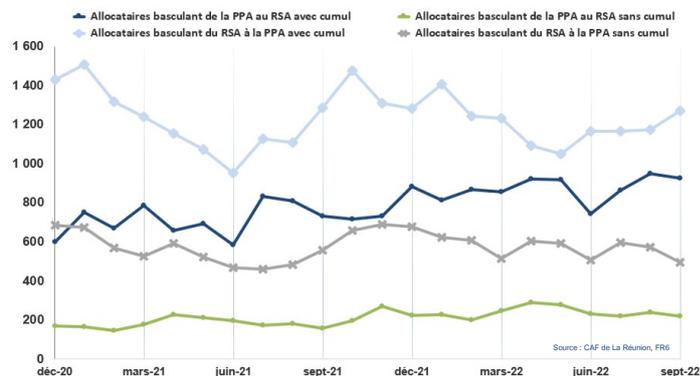
La réforme des APL en temps réel est entrée en application au mois de janvier 2021. La réforme consiste à calculer les APL sur la base des 12 derniers mois de revenus, avec une actualisation tous les 3 mois, contre les revenus de l'année N-2 auparavant. Le montant d'APL qui a été versé au 1er trimestre 2021 a ainsi été basé sur les revenus de décembre 2019 à novembre 2020. A l'occasion de cette réforme, aucun des paramètres du calcul des APL n'a été modifié. L'objectif de cette réforme est de s'assurer de verser le juste droit, en prenant en compte la situation réelle des ménages. Les APL sont désormais vraiment ciblées sur les ménages qui en ont besoin, quand ils en ont besoin.

La réforme des APL est plus juste en tenant compte des ressources contemporaines des allocataires, et plus réactive car elle s'ajuste plus vite aux évolutions de leurs revenus grâce à l'actualisation trimestrielle des droits des allocataires.

Source : « Premier bilan de la réforme des APL », note du 22 juillet 2021, Ministère de la Transition écologique.



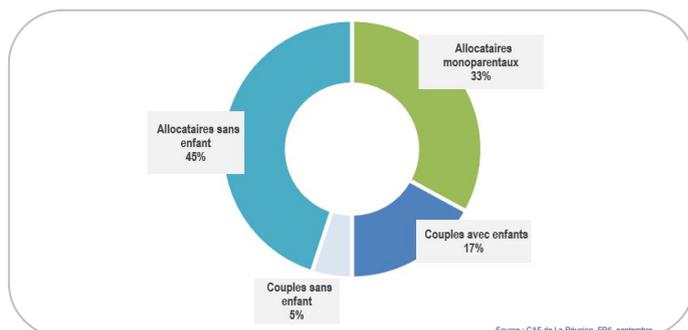
Graphique 3. Evolution des allocataires bénéficiaires de la prime d'activité (en %)



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du Rsa à la Prime d'activité

ANNEE	2021	2022	évolution
Allocataires bas revenus	154 685	149 844	-3,1%
Population couverte bas revenus	358 067	344 421	-3,8%
Enfants vivant dans un foyer bas revenus	156 378	150 920	-3,5%
Part des allocataires bas revenus	54,1%	52,2%	-

Tableau 4. Evolution annuelle des allocataires à bas revenus



Graphique 5. Situation familiale des allocataires à bas revenus

2,2 milliards de prestations légales payés en 2022

Près de 2,23 milliards ont été payés au cours de l'année à l'ensemble des allocataires de la Caf de La Réunion au titre d'une prestation légale, soit une **hausse annuelle de +4,2 %** (cf. tableau 5 et graphique 6), alors que le nombre d'allocataires a augmenté de +0,3 % (cf. tableau 1).

Cette augmentation des montants financiers s'expliquent majoritairement par :

- **Les revalorisations successives des prestations sociales et familiales durant l'année 2022.** Celles-ci sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation selon des modalités encadrées par l'article L. 161-25 du code de la sécurité sociale. Ainsi,

- En janvier, sur la base de l'évolution moyenne de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT) sur la période allant de novembre de l'année N-2 à novembre de l'année N-1. Les prestations concernées ont ainsi été revalorisées de 1,1 % au 1er janvier 2022 ;
- En avril, sur la base de l'évolution moyenne de l'IPCHT sur la période allant de février de l'année N-1 à janvier de l'année N. Les prestations concernées ont ainsi été revalorisées de 1,8 % au 1er avril 2022.
- En juillet, une revalorisation exceptionnelle prévue par la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat de +4 % a eu lieu rétroactivement au 1er juillet 2022.

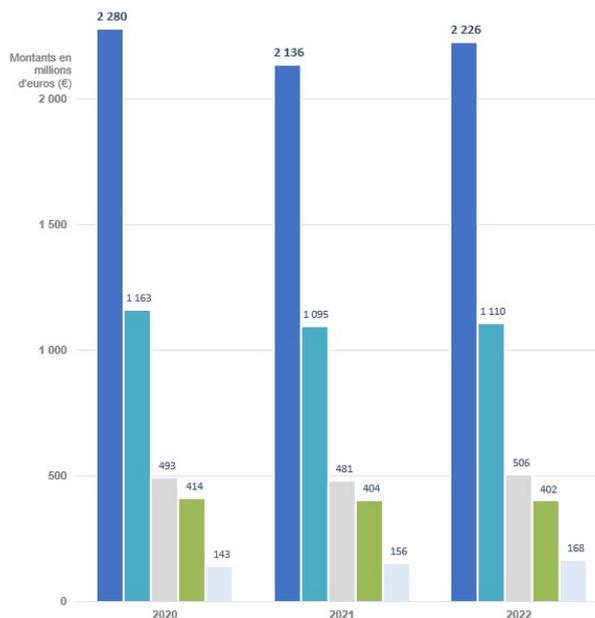
- L'augmentation du montant des **aides pour l'enfance et la jeunesse**, soit + 5,1 % en un an (+24,5 millions d'euros). Une progression principalement causée par celle de l'allocation de soutien familial (+11,3 %), en lien avec la réforme du service public des pensions alimentaires (cf. tableau 5). Il s'agit d'une réforme sociale et sociétale majeure qui permet de lutter contre l'appauvrissement des familles allocataires notamment monoparentales, en assurant et facilitant la gestion des pensions alimentaires et en versant une prestation en cas de pension fixée de faible montant.

- La hausse des montants de la **prestation d'accueil du jeune enfant**, soit +7,9 % en glissement annuel (+12,4 millions d'euros), en grande partie générée la forte progression des effectifs bénéficiaires du complément mode de garde (cf. tableau 3).

- La hausse des montants de la **prime pour l'activité**, soit +4,5 % en glissement annuel (+9,4 millions d'euros). Cela s'explique par la progression des effectifs bénéficiaires et les revalorisations successives du barème ayant eu lieu durant l'année.

- Le versement d'une **prime exceptionnelle** en janvier 2022 dans le contexte de l'inflation qu'a connu le pays. Cette prime d'un montant de 100 euros a été versée aux bénéficiaires de minima-sociaux, de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant et aux étudiants boursiers bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : CAF de La Réunion, Direction comptable et financière



Graphique 6. Evolution du montant des prestations légales et familiales

Source : CAF de La Réunion, Direction comptable et financière

Dépenses des prestations	2021	2022
Enfance et jeunesse	481 095 149 €	505 603 775 €
Allocations familiales	264 071 379 €	273 002 787 €
Complément familial	45 780 197 €	46 156 321 €
Allocation de rentrée scolaire	50 515 678 €	52 859 451 €
Allocation journalière de présence parentale	486 872 €	940 839 €
Allocation de soutien familial	90 578 274 €	100 773 916 €
Allocation d'éducation enfant handicapé	29 322 558 €	31 381 870 €
Allocations forfaitaire en cas décès d'un enfant	228 398 €	402 025 €
Allocation journalière du proche aidant	111 793 €	86 566 €
Petite enfance	155 905 653 €	168 283 163 €
Prestation accueil du jeune enfant	155 905 653 €	168 283 163 €
dont prime à la naissance ou prime d'adoption	15 275 972 €	11 384 854 €
dont allocation de base	64 404 484 €	66 563 647 €
dont complément mode de garde	71 031 798 €	85 093 950 €
dont prestation partagée de l'éducation de l'enfant	5 193 399 €	5 240 712 €
Logement	403 680 434 €	402 396 730 €
Allocation logement à caractère familial	273 907 292 €	269 603 675 €
Allocation logement à caractère social	129 740 034 €	132 765 751 €
Prime de déménagement	33 108 €	27 305 €
Solidarité et insertion	1 095 072 583 €	1 110 263 309 €
Revenu de solidarité active	638 240 543 €	633 092 324 €
Revenu de Solidarité	33 861 163 €	35 936 733 €
Allocation aux adultes handicapés	214 312 457 €	223 181 066 €
Prime pour l'activité	208 658 419 €	218 053 187 €
Autres	380 816 €	39 897 033 €
Primes exceptionnelles, remises sur créances non recouvrées	-48 554 €	39 391 423 €
Prestations payées dans l'Union Européenne	-1 952 €	85 €
Primes et aides exceptionnelles "COVID"	-	-
Allocations différentielles	667 €	-
Frais de tutelles	430 655 €	505 525 €
Montant total	2 136 134 635 €	2 226 444 011 €

Tableau 5. Les montants payés des prestations légales et familiales de la Caf

► Pour un savoir plus

- « [Une activité économique dynamiques malgré les tensions sur les prix](#) », *Insee Conjoncture La Réunion*, n°25, Janvier 2023
- Cally, J.R., « [Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité en septembre 2022](#) », *Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion*, n° 29, Mai 2023
- « [Premier bilan de la réforme des APL](#) », *Ministère de la Transition écologique*, note du 22 juillet 2021
- « [Le revenu de solidarité active : fin juin 2021](#) », *RSA conjoncture*, n°35, octobre 2021